



1 - SECRETARIAT : ACCUEIL DU PUBLIC PENDANT L'ETE :

Bâtiment Administratif 1^{er} étage : jusqu'au Mercredi 11 Juillet 2018 à 16 H et à partir du Lundi 27 Août 2018 de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 16 H.

2 - TRANSPORTS SCOLAIRES CONSEIL DEPARTEMENTAL CAR OU SNCF + URBAINS :

Voir notice explicative ci-après

- 1 photo d'identité pour la carte de transport Conseil Départemental ou transport urbain
- 2 photos d'identité pour la demande de transport SNCF

3 - WEEK-END ET INTERNAT

Cas général : l'internat est fermé durant le week-end, mais est ouvert pour le retour des élèves de 19H30 à 22H30 le dimanche soir, la veille de rentrée scolaire, le soir des jours fériés.

4 - COÛT INTERNAT ET DEMI-PENSION

Nous vous communiquons ci-dessous le coût approximatif annuel de l'internat et de la demi-pension : **forfait 5 jours** payable en 3 périodes selon le règlement du service annexe d'hébergement.

- Tarifs 2018
 - 1388,20 € élève interne
 - 540,70 € élève demi-pensionnaire forfait 5 jours
 - 432,60 € élève demi-pensionnaire forfait 4 jours

5 - BOURSES

Pour les élèves issus de collèges, la campagne de bourse a été menée par votre établissement (campagne clôturée le 20/06/2018) et ne nécessite aucune démarche de votre part auprès de notre lycée. Si les démarches n'ont pas été effectuées, aucune nouvelle demande pour l'année 2018/2019 ne pourra être prise en compte. Une campagne complémentaire s'ouvrira à la rentrée et se terminera le 18/10/2018 et concernera uniquement ceux dont la situation a changé après le 20/06/2018 (**cas exceptionnel**).

Tout nouvel élève boursier dans son établissement d'origine doit faire une demande de transfert de bourse auprès de cet établissement.

6 - MAISON DES LYCEENS ET ETUDIANTS

L'adhésion à la MDLE est volontaire mais nécessaire pour permettre de participer aux activités. La cotisation est fixée à 5,00 € par élève. Le chèque est à établir à l'ordre de la MDLE du Lycée Paul Constans. Indiquer au verso NOM, Prénom et classe de l'élève à la rentrée 2018.

↪ TRANSPORTS SCOLAIRES ↩

Divers cas :

① - TRANSPORT PAR CAR SCOLAIRE HORS PERIMETRE URBAIN

Les élèves externes, demi-pensionnaires ou internes en 2017/2018 et déjà titulaires d'un titre de transport **doivent renouveler leur carte sur le site www.allier.fr** accès direct «Transport» du 05 Juin au 15 Juillet 2018. Les familles recevront un SMS (1 par élève) précisant les démarches à effectuer (identifiant + mot de passe).

Les élèves n'ayant jamais utilisé les transports scolaires peuvent s'inscrire sur le site www.allier.fr accès direct «Transport» à compter du 05 Juin 2018.

Les élèves n'ayant pas d'accès Internet doivent compléter un formulaire le jour de l'inscription.

② - TRANSPORT PAR BUS DE VILLE : KEOLIS

Les élèves demi-pensionnaires sollicitant lors de leur 1^{ère} entrée au lycée Paul Constans un titre de transport auprès de KEOLIS doivent remplir un formulaire le jour de l'inscription. Il faut remplir l'une des conditions suivantes : être domicilié à plus de 3 kms en zone rurale ou 5 kms en zone urbaine pour bénéficier de la gratuité.

Les élèves scolarisés au lycée Paul Constans en 2017/2018 et déjà titulaires d'une carte de transport KEOLIS ne devront remplir une nouvelle demande qu'en cas de changement de domicile à la rentrée. **Ils devront néanmoins se signaler au « pôle transport ».**

Les cartes de transport KEOLIS pour la zone rurale seront expédiées au domicile du responsable légal par KEOLIS. Par contre, les cartes de transport « Passeport » pour la zone urbaine seront à retirer à compter de début août auprès du service KEOLIS, Faubourg St-Pierre à MONTLUCON. Les élèves devront se munir d'une photographie.

③ - TRANSPORT PAR TRAIN

Les élèves externes, demi-pensionnaires ou internes du département de l'Allier doivent retirer un formulaire de transport SNCF auprès du secrétariat du lycée, munis de 2 photos d'identité.

Attention : la date limite de cette demande est fixée à fin septembre pour le Conseil Départemental de l'Allier.

En cas de besoin, N° téléphone Conseil Départemental, Service des Transports :
Moulins : 04.70.34.40.03 - Antenne de Montluçon : 04.70.34.15.00

Les élèves du Puy-de-Dôme doivent retirer leur formulaire auprès des gares ou du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme. Celui-ci devra être tamponné par le lycée.



DEMARCHES POUR OBTENIR LE PASS'REGION OU POUR LE RENDRE DE NOUVEAU ACTIF EN 2018/2019

- **Pour les nouveaux entrants dans le dispositif ou les élèves n'ayant pas fait de demande en 2017/2018 :**

S'inscrire sur le site internet www.passregion.auvergnerhonealpes.fr, rubrique « commande ».
L'établissement scolaire valide ensuite le Pass.

- **Pour les jeunes déjà bénéficiaires du Pass'Région en 2017/2018 :**

Les jeunes bénéficiaires du Pass en 2017/2018 doivent obligatoirement le conserver.
Il sera rechargé à distance des avantages 2018/2019 lorsque l'établissement aura revalidé le dossier des élèves.
Aucune démarche n'est à faire et aucun matériel n'est nécessaire pour recharger les avantages sur le Pass'Région.

Pour connaître les avantages du Pass'Région, merci de vous connecter sur le site :
www.passregion.auvergnerhonealpes.fr

FOURNITURES ET PREMIER EQUIPEMENT

I – Fournitures et tenues obligatoires

| FILIERES | |
|------------------------------------|---|
| Toutes séries | <u>E.P.S.</u> : le port d'une tenue de sport et de chaussures adaptées est obligatoire en cours d'E.P.S. (cf art. 3-5a du Règlement intérieur). |
| Séries générales et technologiques | <ul style="list-style-type: none"> • Blouse blanche en coton pour le laboratoire • Calculatrice CASIO Graph 35+E |
| Tous Bacs Professionnels | <ul style="list-style-type: none"> • Calculatrice CASIO 25+PRO • Clé USB pour les techniciens d'usinage (8Mo) |

II – Premier équipement obligatoire

Pour les élèves entrants : Prévoir uniquement les fournitures indiquées dans le tableau ci-dessous. Une liste complémentaire sera fournie lors de la semaine de rentrée et les achats seront encadrés par l'établissement à l'aide du Pass'Région → **Ne rien acheter en équipement de protection individuelle ou en outillage.**

Pour les élèves déjà présents : Prévoir les mêmes équipements que l'an passé.

| FILIERES | |
|----------------------------------|---|
| CAP MBC 3 PEP Bac Pro TUCI | <ul style="list-style-type: none"> • Bleus d'atelier (ensemble veste + pantalon ou blouson + pantalon ou salopette ou combinaison) |
| Bac Pro MELEC | <ul style="list-style-type: none"> • Blouse d'atelier |

III – Fournitures pour les élèves et étudiants internes pour un lit de 80 x 190 (dortoirs) ou 90 x 200 (chambres classes préparatoires)

- une couverture ou une couette (aucune couverture ne sera fournie durant l'année)
- un traversin ou un oreiller avec housse
- une alèse de type plateau adaptable pour un lit de 80 x 190 (lycée) ou 90 x 200 (CPGE)
- un drap de dessus
- un drap de dessous
- une paire de pantoufles
- 2 cadenas (uniquement pour le lycée)
- une caution de 250€ (uniquement pour les classes préparatoires) qui sera encaissée et restituée après l'état des lieux de sortie.

IMPORTANT :

Un **état des lieux** et du mobilier sera effectué en **début et en fin d'année**. Toute **dégradation** entraînera pour les familles la **facturation des dégâts causés**.